



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 86138

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le versement de la prime aux retraités touchant moins de 1 200 euros brut par mois. En effet, en octobre 2014, le Gouvernement a décidé d'octroyer aux retraités touchant moins de 1 200 euros brut par mois, une prime de 40 euros. Or un certain nombre de retraités sont encore en activité, ou perçoivent d'autres revenus par ailleurs. Certaines personnes percevant bien davantage que 1 200 euros brut par mois, se sont donc vu verser la prime de 40 euros. À l'heure où le Gouvernement vient de décider le versement d'une prime mensuelle de 300 euros aux demandeurs d'emploi de plus de 60 ans touchant l'ASS ou le RSA, il serait judicieux de veiller à ce que cette prime, importante, ne soit pas versée à des personnes qui ont des rentrées d'argent suffisantes par ailleurs. Aussi elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de ne limiter le versement de ces primes qu'aux personnes ne percevant aucun autre revenu par ailleurs, et le cas échéant, les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour faire respecter cette règle.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86138

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5662

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)